

Le doute persiste autour des délais pour les permis de bâtir bruxellois



L'ECHO - 05 avr. 2017
Page 1

Il y a du changement dans l'air pour le Code bruxellois de l'aménagement du territoire, le fameux CoBAT. L'exécutif bruxellois souhaite simplifier cette Bible des règles urbanistiques qui compile notamment les règles en matière de délivrance de permis. Une réforme qui comportera une différence sensible pour les communes et les citoyens amenés à demander des autorisations. Les autorités auront dorénavant un temps maximal pour traiter une demande. Mais les demandes non-traitées à temps seront de facto considérées comme refusées, sans notification de l'autorité. Voilà qui suscite bien des craintes au niveau des communes, alors que certaines d'entre elles accumulent déjà des retards importants. Elles vont devoir faire beaucoup mieux, sans forcément disposer de plus de moyens, et craignent des conséquences importantes pour les demandeurs. "Les gens ne vont pas savoir que leur permis est refusé. Ils ne sauront pas qu'ils ont le droit de poser un recours", s'inquiète l'échevin de l'urbanisme uclois Marc Cools. Le ministre-président Rudi Vervoort regrette que certaines communes n'aient pas pris leurs responsabilités à temps pour s'adapter. S'il se dit d'accord pour que la Région fasse un pas pour les soutenir financièrement, il se montre toutefois méfiant face aux "effets d'aubaine". Lire en pages 2 et 6

Copyright © 2017 Mediafin. Tous droits réservés